

**COMPTE RENDU**  
**SÉANCE DU 28 JUILLET 2014**

1

**01 – CONSULTATION POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2014**

M. le Maire présente le programme prévisionnel des travaux de voirie 2014. Il est autorisé à lancer une consultation selon la procédure adaptée pour un marché inférieur à 90 000 euros H.T.

**02 – ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION D'ACHAT POUR LE PAVILLON COMMUNAL AU LOTISSEMENT DU PECH D'ALBET**

Suite à la mise en vente du pavillon communal du Pech d'Albet, M. le Maire est autorisé à vendre le pavillon au prix de 110 000 €

**03 – RÉFECTION DE LA COUVERTURE EN LAUZES DU CONTREFORT DE L'ÉGLISE**

Le devis de la S.A.R.L. Chapoulie Thierry est retenu pour un montant de 14 230 euros H.T.

**04 - PRÊT POUR L'ACQUISITION DE LA MAISON ET DU GARAGE DE M. CHAMINADE**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à contracter un prêt Crédit Agricole pour un montant de 100 000 euros sur 15 ans pour l'acquisition de la maison et du garage de M. Chaminade.

**05 - CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE COUVERTURE DE LA POSTE**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires conformément à la publicité requise lorsque le montant estimé dépasse 90 000 €H.T.

**06 – RECRUTEMENT DE TROIS ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE**

La réforme des rythmes scolaires demande de recruter des intervenants pour animer les temps d'activité périscolaire. M. le Maire est autorisé à recruter trois fonctionnaires sur la base de 1 h 30 par personne par semaine pour une rémunération horaire brute de 21.86 €

**07- RÉFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE LONGEANT LA VC 303**

M. le Maire est autorisé à faire exécuter la réfection du mur par M. Christian Lamaze, dont le devis a été retenu par le conseil pour un montant de 10 157.00 €

**08 –CRÉATION D'UN COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à faire réaliser un colombarium et un jardin du souvenir par M. Lamaze pour un montant de 7230 €

**09 – CONTRAT DE SERVICE POUR LA VÉRIFICATION ANNUELLE DU DÉFIBRILATEUR**

Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat de service d'une durée d'un an renouvelable avec l'entreprise DUMONT Sécurité pour la vérification annuelle du défibrillateur de la salle des fêtes et pour un coût annuel de 193.80 €

**10 – MOTION DE SOUTIEN À L’ACTION DE L’AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L’ÉTAT**

La commune de Saint Geniès soutient, à la majorité, les demandes de l’AMF soit :

- Le réexamen du plan de réduction des dotations de l’Etat,
- L’arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d’inflation de la dépense,
- La réunion urgente d’une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

En effet, les collectivités locales verront les dotations de l’Etat diminuer de 11 milliards d’euros progressivement jusqu’en 2017.

**11 – SUPPRESSION ET CRÉATION D’EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal décide la suppression d’un poste d’agent social territorial 2<sup>e</sup> classe à 30 h 40 hebdomadaires et décide de le remplacer par un poste de même qualification à 34 h 10 mn.

**12 – SUBVENTION 2014 AU COMITÉ DES FÊTES**

M. le Maire est autorisé à accorder au Comité des Fêtes une subvention de 800 € pour l’année, et de participer à hauteur de 50% aux frais d’une équipe de sécurité de 3 personnes pour la fête votive d’août.